



Contrat de services

Laval, le _____

Entente entre madame, monsieur _____ et Amélie Collin-Chénard, intervenante sociale et thérapeute en relation d'aide professionnel.

Madame, monsieur, _____ accepte les services thérapeutiques fournis par Amélie Collin-Chénard, intervenante sociale et thérapeute en relation d'aide.

Amélie Collin-Chénard expliquera son approche thérapeutique et les outils utilisés à _____. Elle expliquera également les règles de confidentialité et le paiement intégral des honoraires en cas d'absence non motivée ou d'annulation sans motifs raisonnables.

Moi, _____ a une part de responsabilité dans ma réussite de mes objectifs visés et mon engagement dans le processus contribue au facteur de réussite.

Le coût par séance est de _____ \$ pour 55 minutes. Des frais supplémentaires seront ajoutés pour toute prolongation.

Amélie Collin-Chénard avertira ses clients de tout retard dû à une urgence ou autre empêchement qui l'empêcherait d'assurer le service thérapeutique à _____.

Le client peut mettre fin à la thérapie en informant Amélie Collin-Chénard de son intention et, si possible, de la raison. En cas d'arrêt, elle fournira des références professionnelles sur demande.

Signature : _____

Amélie Collin-Chénard,
Intervenante sociale et Thérapeute en relation d'aide, membre RITMA #10023